

Questions orales

[Français]

LES TRANSPORTS

LA NOUVELLE POLITIQUE SUR LE TRANSPORT DES GRAINS—LES GARANTIES EXIGÉES PAR LE MOUVEMENT DE COALITION DU QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Ce dernier est sûrement conscient de l'opposition farouche que mènent actuellement les secteurs intéressés à la politique de transport des grains annoncée dernièrement par le ministre des Transports. Les modifications apportées inquiètent grandement le secteur agricole du Québec et également certains secteurs financiers. Étant donné que le mouvement de coalition est convaincu que les études menées sont nettement insuffisantes par rapport aux conséquences que peut engendrer cette nouvelle politique, le ministre de l'Agriculture, qui recherche certainement la justice pour toutes les provinces dans le domaine agricole, pourrait-il assurer la Chambre qu'il demandera à son collègue de bloquer ce projet aussi longtemps que les garanties exigées par le mouvement de coalition du Québec ne seront pas connues?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait certainement que j'ai déjà déclaré à la Chambre que j'appuie la proposition formulée par mon collègue le ministre des Transports à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ainsi que les recommandations et modifications qu'il a proposé d'apporter à une loi devenue désuète. Elle est désormais modifiée et cela n'est pas pour plaire à tout le monde et nous le savons. Nous n'avons jamais dit que tout le monde allait approuver les changements qu'entraîneront les nouveaux tarifs de transport du grain. Je demande au député de lire la documentation que nous avons préparée à cet égard. S'il veut obtenir de plus amples renseignements ou consulter d'autres études, nous pouvons lui prouver, par exemple, que ce changement sera dans l'intérêt des agriculteurs canadiens et non à leur détriment.

[Français]

M. La Salle: Madame le Président, compte tenu de la réponse du ministre, il est clair que tous les secteurs agricoles du Québec n'ont pas grand-chose à attendre de sa part et surtout pas de sympathie. Comment expliquer le fait que le ministre ait jugé bon de dépenser \$350,000 pour faire avaler ce projet avant même que ce dernier ne soit étudié à la Chambre et mis en application? Comment le ministre peut-il croire que les Québécois pourront lui faire confiance s'il a besoin de dépenser \$350,000 pour leur faire comprendre une politique dont les données et les études sont nettement insuffisantes actuellement?

[Traduction]

M. Whelan: Madame le Président, je vais faire de mon mieux, parce que c'est aujourd'hui un grand jour, le 17 mars, la Saint-Patrick, pour être aussi aimable que possible avec le député, par votre intermédiaire. Il sait très bien pourquoi ces annonces ont paru dans les journaux. C'était essentiellement pour répondre aux annonces qu'avait fait paraître le gouvernement du Québec et qui, à notre avis, étaient trompeuses, fausses et néfastes. Nous avons fait paraître ces annonces en vue de

rétablir les faits. Le député, bien qu'étant originaire du Québec, rêve de pouvoir être un jour tenu en aussi haute estime que moi par les agriculteurs québécois. C'est l'un de ses désirs les plus profonds.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je lui demande, madame le Président, d'examiner les faits, de voir ce que nous faisons et de passer en revue le bilan de l'actuel ministre de l'Agriculture et du gouvernement. Je serais bien surpris qu'il constate que nous n'avons pas toujours défendu les intérêts des agriculteurs, parce que l'agriculture, dans notre pays, est sans doute en meilleure posture que dans n'importe quel autre pays du monde, et ce, non pas à cause de ce que nous n'avons pas fait, monsieur le président, mais bien grâce à ce que nous avons fait.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET D'INTERDIRE L'USAGE DE PLOMB DANS L'ESSENCE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il nous a récemment laissé entendre qu'il pourrait faire interdire graduellement l'usage du plomb dans l'essence, et que ceux qui s'opposaient à cette mesure n'auraient que 60 jours pour faire connaître leurs objections à son ministère. Le ministre n'envisagerait-il pas de confier à un tribunal indépendant le soin de se prononcer sur la question puisqu'il s'agira en l'occurrence de confronter une opinion d'expert d'une part à celle d'autres experts de l'autre. Je trouverais un peu plus équitable d'en laisser le soin à quelqu'un d'autre que les fonctionnaires de l'Environnement.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, bien que je comprenne les préoccupations du député et que je tiens à l'en féliciter ainsi que de l'énergie dont il a fait preuve à l'égard de cette question, je dois dire que nous agissons sur la foi des recommandations émanant des experts médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. On ne saurait, je crois, douter de leur objectivité en la matière, et je n'ai pas lieu non plus de douter de celle de mes propres collaborateurs. Par conséquent, contrairement à ses vœux, je ne pourrai malheureusement pas faire procéder à une enquête ou à un examen en dehors des dispositions prises.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LA REDEVANCE D'INDEMNISATION PÉTROLIÈRE—DEMANDE D'ABOLITION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question qui fait suite à celle qu'a posée tout à l'heure le député d'Annapolis Valley-Hants. L'année dernière, l'activité de l'Association des transporteurs des Grands lacs a chuté de 30 p. 100 obligeant quelque 300 à 400 travailleurs à demander des prestations d'assurance-chômage, de sorte que les recettes provenant de la redevance injuste d'indemnisation pétrolière sont englouties en l'espace d'un mois. Le ministre n'accepterait-il pas, avant que le fleuve ne soit rouvert à la navigation et avant le dépôt du budget, de